



**SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME -  
GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du comité syndical  
du 4 mars 2010*

**Réunion du comité syndical  
du 4 mars 2010**



Le comité syndical s'est réuni le 4 mars 2010 à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

**ASSISTAIENT A CETTE REUNION :**

**Membres titulaires**

**Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Dominique PROYART
- Madame Catherine QUIGNON – LE TYRANT
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

**Représentants des Communes**

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Yves MASSET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Marc VOLANT

## **Membres suppléants :**

### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Jean-Jacques STOTER
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Jean-Pierre TETU

### **Représentants des Communes**

- Madame Chantal DELTOMBE
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Laurent FROMENTIN
- Monsieur Christophe DESMARET

## **Participaient également à cette réunion :**

- Monsieur Marc FAUQUEBERGUE
- Monsieur Hugues de MALEYSSIE-MELUN
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Gérard BORDE
- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Aleth CREPIN
- Monsieur Patrick TRIPLET
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Olivier FRAISSE
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Hervé LEU
- Madame Angèle SONTA
- Madame Christine LOURDEL
- Madame Delphine GAPENNE
- Madame Valérie MONFLIER

## **ABSENTS EXCUSES**

### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur François LEC
- Monsieur Pierre LINEATTE
- Monsieur Jacques PECQUERY

### **Représentants des Communes**

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

## RELEVÉ DE DECISIONS

### **1 – Modification des statuts du Syndicat Mixte**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 31 voix pour (M. GEST, M. HENOCQUE, Mme SUEUR, M. HORVILLE, Mme DOMITILE, M. STOTER, M. JACOB, M. VANSEVENANT, M. BUISINE, M. MANABLE, Mme QUIGNON - LE TYRANT M. MATHON, M. LOGNON, M. TISON, M. VOLANT, M. PROYART, M. MASSET, M. DEMARTHE, M. BIZET, M. LOTTIN), 2 voix contre (M. MACQUET, M. DESMARET) et 5 abstentions (M. MAISON, M. GORRIEZ, M. HAUSSOULIER, M. DUCROCQ, Mme DELTOMBE) d'introduire au sein de l'article 3 « Objet » - au paragraphe 2.1 - des statuts, le texte suivant :*

*« Dans le cadre du grand projet Vallée de Somme, le Syndicat Mixte se voit par ailleurs confier, par délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil général de la Somme, la réalisation d'opérations, notamment :*

- *les opérations du "réseau des Maisons de la Vallée" intégrant :*
  - *le site Départemental d'Eclusier-Vaux,*
  - *le site d'accueil de SAMARA,*
  - *le réseau des maisons éclusières de la Somme,*
  - *les opérations d'aménagement touristique de la "Vélo-route voie verte » (VVV)*

### **2 – Signature d'une convention avec le Conseil général de la Somme**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention financière jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.*

### **Budgets Primitifs 2010**

#### **3 – Budget Primitif 2010 : budget principal**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, par 37 voix pour et 1 abstention (M. MACQUET), le budget principal du Syndicat Mixte pour 2010, présenté par chapitre et autorise le Président à lancer les diverses consultations, en procédures formalisées et adaptées, nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des opérations prévues au présent budget, ainsi qu'à rechercher tout financement auprès de nos partenaires.*

#### **4 – Budget Annexe 2010 de la régie Destination Baie de Somme**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, par 37 voix "pour" et 1 abstention (M. Maquet) le budget annexe de la régie « Destination Baie de Somme » pour 2010, présenté par chapitre et autorise le Président à lancer les diverses consultations, en procédures formalisées et adaptées, nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des opérations prévues au présent budget, ainsi qu'à rechercher tout financement auprès de nos partenaires.*

#### **5 – Budget Annexe 2010 de la ZAC du Royon**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget annexe de la ZAC du Royon pour 2010, présenté par chapitre et autorise le Président à lancer les diverses consultations, en procédures formalisées et adaptées, nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des opérations prévues au présent budget, ainsi qu'à rechercher tout financement auprès de nos partenaires.*

#### **6 – Budget Annexe 2010 du Centre Conchylicole**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget annexe du centre conchylicole pour 2010, présenté par chapitre et autorise le Président à lancer les diverses consultations, en procédures formalisées et adaptées, nécessaires à la mise en*

œuvre de l'ensemble des opérations prévues au présent budget, ainsi qu'à rechercher tout financement auprès de nos partenaires.

## 7 – Budget Primitif 2010 : budget consolidé

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte par 37 voix pour et 1 abstention (M. MACQUET) le budget consolidé du Syndicat Mixte pour 2010, qui se présente comme suit :

Libellé	section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>Dépenses</b>		
Budget Principal	4 951 039,00 €	2 655 323,00 €
Budget annexe DBS	10 893 257,00 €	2 751 094,61 €
Budget annexe Centre Conchylicole	46 450,00 €	50 000,00 €
Budget annexe ZAC de Royon	242 650,00 €	
<b>Total Dépenses</b>	<b>16 133 396,00 €</b>	<b>5 456 417,61 €</b>
<b>Recettes</b>		
Budget Principal	4 951 039,00 €	2 655 323,00 €
Budget annexe DBS	10 893 257,00 €	2 751 094,61 €
Budget annexe Centre Conchylicole	46 450,00 €	50 000,00 €
Budget annexe ZAC de Royon	242 650,00 €	61 072,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>16 133 396,00 €</b>	<b>5 517 489,61 €</b>
<b>Solde</b>		<b>61 072,00 €</b>

### Opération Grand Site

## 8 - Procédure d'obtention du label "Grand Site Baie de Somme" – Projet de convention cadre 2010-2011 entre l'Etat, la Région Picardie, le Département de la Somme et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter nos partenaires en vue de l'élaboration de cette convention-cadre.

### Gestion administrative

#### Gestion du personnel

## 9 – Gestion du personnel - Remplacement de postes permanents vacants

### Réception de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu

#### Contrats à Durée Indéterminée

##### Poste de réceptionniste

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée qui nomme cet agent réceptionniste tournante, à compter du 8 mars 2010.

##### Assistant chef de réception

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée qui nomme cet agent assistant Chef de réception, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

## **Milieux Naturels**

### **10 - Signature d'une convention avec la Fédération des Chasseurs de la Somme**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.*

### **11 - Signature d'une convention avec l'Association Picardie Nature**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, par 29 voix pour, 5 voix contre (M. LOTTIN, M. VANSEVENANT et M. DESMARET) et 4 absentions (M. DUCROCQ, M. HAUSSOULIER, M. GORRIEZ et M. MAISON) la convention jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.*

## **Commune du Crotoy**

### **12 - Centre Conchylicole – Approbation du bail rural**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le bail rural type et autorise le Président à le signer avec les 14 mytiliculteurs*

### **13 - Délégation de service public par voie d'affermage concernant la gestion des parties collectives du Centre**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la liste des candidats admis à présenter une offre.*

## **Commune de Quend**

### **14 - Signature d'une convention avec Monsieur Lanciot Ramuncho**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.*

### **15 - Vente des terrains et de la maison sis 51-53 route de la Plage**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :*

- *mettre en vente cet ensemble immobilier composé des parcelles AI 26 – 27 – 28 – 29 - 39 dont le plan est annexé au présent rapport,*
- *mandater à cet effet tout notaire ou agent immobilier.*

### **16 - ZAC du Royon – Rétrocession de terrain au profit de la commune**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à rétrocéder à la commune de Quend, moyennant un euro symbolique, les terrains et aménagements effectués sur les parcelles visées ci-dessous à charge pour elle d'en assurer l'entretien :*

➤ *parcelles rétrocédées à Quend :*

- *AB n° 39 / CA n° 16 / CA n° 24 / CA n° 21, 27 et 29.*

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à faire entreprendre la division de la parcelle cadastrée section CA n° 8 aux fins de rétrocéder également à l'euro symbolique à la commune de Quend qui en assurera la gestion et l'entretien, l'emprise de l'aire de stationnement paysager et ses abords immédiats, approuve le principe de la rétrocession par la commune de Quend d'une partie des parcelles AB n°33 et CA n°6 moyennant un euro symbolique, au bénéfice du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, qui en assurera la gestion et l'entretien et autorise le Président à signer les actes de rétrocession.*

### **17 - Projet d'implantation d'une surface commerciale de proximité à vocation alimentaire – Appel à candidatures**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le principe d'implantation d'une surface commerciale sur le terrain du Syndicat Mixte à Quend-Plage dans le cadre d'un bail à construction ; adopte le règlement de consultation de l'appel à candidatures ainsi que le cahier des charges de l'appel à candidatures, joints à la présente*

délibération et autorise le Président à engager toute démarche inhérente à la consultation visant, à terme, à retenir un projet de construction de surface de vente de proximité pour engager la consultation correspondante.

#### **Commune de Boismont**

##### **18 - Signature d'un contrat Natura 2000**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le contrat Natura 2000 sur la commune de Boismont permettant la restauration du fossé et autorise le Président à le signer.*

#### **Commune de Lanchères**

##### **19 - Signature d'un bail emphytéotique avec la commune**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le bail emphytéotique joint à la présente délibération, décide de mandater Maître RICHIR dans le cadre de cette transaction et autorise le Président à le signer.*

#### **Commune de Longpré-les-Corps-Saints**

##### **20 - Signature d'un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes de la région d'Hallencourt pour la Maison des Marais**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le bail emphytéotique joint à la présente délibération, mandate Maître MONFLIER dans le cadre de cette transaction et autorise le Président à le signer.*

#### **Hôtel Restaurant du Cap Hornu**

##### **21 - Protocole d'accord entre le Syndicat Mixte et la SAS Paroïelle Electricité**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le protocole d'accord joint à la présente délibération et autorise le Président à le signer.*

##### **22 - Evolution de l'Hôtel Restaurant – Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre joint à la présente délibération et autorise le Président à le signer.*

#### **Commune d'Ault**

##### **23 - Etude diagnostic de l'érosion côtière – Assistance à maîtrise d'ouvrage**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte, à l'unanimité, la demande de la Commune d'Ault pour conduire l'assistance à maîtrise d'ouvrage de son étude diagnostic de l'érosion côtière et autorise le Président à prendre toute disposition nécessaire dans le cadre de cette mission et à signer tout acte à intervenir.*

##### **24 - Initiative de la ZAC du Moulinet**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement ; valide l'intervention du Syndicat Mixte en tant qu'initiateur de la ZAC du Moulinet et autorise le Président à lancer les consultations nécessaires pour mener à bien la concertation et constituer le dossier de création et à rechercher les financements.*